

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa
Institut national du cancer

Décision n° 2017-28 en date du 12 avril 2017 portant prolongation de l'identification de l'organisation hospitalière interrégionale de recours en oncologie pédiatrique Île-de-France

NOR : AFSX1730260S

Le président de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique ;

Vu les critères d'agrément pour la pratique du traitement des cancers des enfants et adolescents de moins de 18 ans ;

Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer (INCa) d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009 ;

Vu l'appel à candidatures relatif à l'identification des organisations interrégionales de recours en oncologie pédiatrique publié sur le site Internet de l'INCa ;

Vu les modalités de renouvellement de l'identification des organisations interrégionales de recours en oncologie pédiatrique publiée sur le site Internet de l'INCa ;

Vu la décision en date du 13 mai 2016 portant renouvellement de l'identification de l'organisation hospitalière interrégionale de recours (OIR) en oncologie pédiatrique intitulée « CANPEDIF » ;

Vu la demande de prolongation de l'identification, signée par Gustave ROUSSY Cancer campus Grand Paris, organisme de rattachement de ladite OIR, établissement de santé privé d'intérêt collectif dont le siège est situé au 114, rue Édouard-Vaillant, 94805 Villejuif Cedex,

Décide :

Article 1^{er}

Prolongation de l'identification

Compte tenu de la demande de prolongation de l'identification de l'organisation hospitalière interrégionale de recours en oncologie pédiatrique, intitulée « CANPEDIF », constituée des membres suivants :

- Institut Curie ;
 - Institut de cancérologie Gustave-Roussy ;
 - hôpital Armand-Trousseau ;
 - hôpital Robert-Debré ;
 - hôpital universitaire Necker-Enfants malades ;
 - hôpital universitaire du Kremlin-Bicêtre
 - groupe hospitalier Saint-Louis - Lariboisière ;
 - Fondation ophtalmologique Rothschild ;
 - centre hospitalier régional Félix-Guyon (La Réunion),
- bénéficie d'une prolongation d'identification par l'INCa.

Article 2

Durée

L'identification est prolongée pour une durée courant à compter de la notification de la présente décision et expirant le 31 décembre 2017.

Article 3

Publication de la décision

La présente décision est publiée sur le *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait en deux exemplaires, le 12 avril 2017.

Le président,
N. IFRAH